

SLOW

**NADAILLAC DE ROUGE - Commune****Séance du 04 avril 2025 18 heures 30****Membres en exercice :****11**

Date de la convocation: 27/03/2025

*quatre avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis CHASTRUSSE***Présents : 8****Présents :** Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS**Votants: 10****Représentés:** Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE, Tatiana MIERMON représentée par Nathalie LEYDIS  
Florence LAFAGE**Secrétaire de séance:** Christine BOSREDON**Objet: Budget Principal Primitif 2025. - DE\_009\_2025**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le Budget principal

Le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2025 est fixé comme il suit :

DENOMINATION	PROPOSITION DU MAIRE	VOTE .
LE CERCLE DE L'AMITIE	100	100
AAPPMA SOUILLAC	50	50
A.C.C.A DE NADAILLAC	450	450
ADMR DE PAYRAC	100	100
CLAN (Club de loisirs animations)	1700	1700
LES AMIS DE L'EGLISE SAINT PIERRE	150	150
LIGUE CONTRE LE CANCER ASSO DU LOT	50	50
RESTO DU CŒUR	50	50
SECOURS POPULAIRE	50	50
AMICALE DES SAPEUR POMPIERS DE SOUILLAC	80	80
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE PAYRAC	100	100
	<b>2880</b>	<b>2880</b>

-Le Budget primitif 2025 est présenté comme il suit :

-

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
VOTES AU PRÉSENT BUDGET	283 080.76	142 807.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		140 273.76

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	283 080.76	
Envoyé en préfecture le 07/04/2025 Reçu en préfecture le 07/04/2025 Publié le 283 080.76 ID : 046-214602096-20250404-DE_009_2025-DE		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES VOTES AU PRÉSENT BUDGET	304 420.00	260 394.00
RESTE A REALISER DE L EXERCICE 282.08	51 000.00	
001 SOLDE D'EXECUTION D4INVESTISSEMNT REPORTE		95 026.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	355 420.00	355 420.00
<b>TOTAL</b>	<b>638 500.76</b>	<b>638 500.76</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget principal 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, telles que prévues à l'article, L2313-1 du code général des collectivités territoriales.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représenté, le budget primitif 2025**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme à l'original  
 Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Le secrétaire de séance

CHRISTINE BOSREDON




Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 07/04/2025  
 et publié ou notifié  
 le 07/04/2025

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

